

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Loi N°87 – 019 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N°2011 – 450 du 28 mai 2011 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Compte Rendu Intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 26 avril au 09 juin 2011.



DECRETE

Article 1^{er} : est promu à titre Normal et Militaire dans l'Ordre du Mérite Social au grade d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception dans le nouveau grade, le sous-officier supérieur des Forces Armées Béninoises dont le nom suit :

1- Forces Terrestres

- Adjudant – chef BAGRI ASSOUMA Abou (ancien Chevalier de l'Ordre du Mérite Social par décret N°204 – 509 du 14 septembre 2004)

Article 2 : sont nommés à titre Normal et Militaire dans l'Ordre du Mérite Social au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception, les militaires des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

1- Cabinet Militaire

- Adjudant YACOUBOU MAMAN Salissou
- Sergent-chef MOUSSA Rékia
- Sergent-chef VINASSO Yéhouénou Amédée
- Maréchal des Logis DONNOUSSON Bel-Mathias François
- Caporal-chef SODOHOUE Léon
- Caporal-chef MOUSSA Mouhama
- Caporal SOMA Cédric
- Caporal HOUEMAVO Sêtonджи Jean
- Caporal KAKANAKOU Arnold Noël Géo Sêmassa
- Soldat de 1^{ère} Classe M'PO IFFOTI N'nonfa

2- Forces Terrestres

- Adjudant-chef FATON Outon François
- Adjudant SAMBA Mama
- Sergent-chef LALEYE Jean-Pierre Abiola Akandé
- Sergent BRIGA NAGNIGA Sotidé Nicolas

- Caporal-chef TOTIN Gbodja Etienne
- Caporal-chef AGBOTRO Gbého Frédéric
- Caporal FASSINOU Sèdjro Noël
- Caporal ADANMADO Gildas

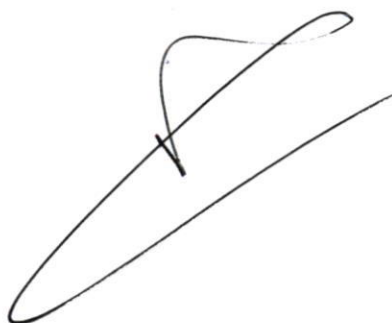
3- Gendarmerie Nationale

- Adjudant GONCALVES François Eugène
- Adjudant DOKPE Félix Dansou

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 08 AOUT 2011

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
 l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES 30 – GCONB 20 – SGG 4 –
 DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG –
 ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 21. ✓

